

| |
|---------------|
| DEPARTEMENT |
| ORNE |
| CANTON |
| LA FERTE-MACE |
| COMMUNE |
| LA FERTE-MACE |

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par le GROUPE ALQUENRY (45 rue Pierre Martin, 72100 LE MANS, 02 52 99 02 95, rcc.normandie@alquenry.fr), pour l'entreprise ORANGE (6 place Saint Clément, 76000 ROUEN, titre-a41.osabu01@orange.com) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin d'effectuer des travaux, du 10 avril 2025 au 12 mai 2025,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 – Afin d'effectuer des travaux (pose, remplacement, dépose de poteaux téléphoniques) :

- rue d'Alençon,
- rue des Jardins Nicole,
- rue du Levant,
- place du Général de Gaulle

l'entreprise ORANGE est autorisée à occuper le domaine public, du 10 avril 2025 au 12 mai 2025.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux :

- la circulation se fera par alternat manuel en effectuant un basculement de circulation sur la chaussée opposée
- le stationnement sera interdit au droit du chantier.
- le dépassement de véhicule sera interdit au droit du chantier

ARTICLE 3 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles pendant ces travaux afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 4 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par le demandeur qui devra prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

ARTICLE 5 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise ORANGE et le GROUPE ALQUENRY

Fait à LA FERTE-MACE, le 04/04/2025
Le Maire, Michel LEROYER,

